



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



vendredi 13 mars 2026

MOUVEMENT INTER

Résultats et recours - Ineat/Exeat



Titre

Mercredi 11 mars, les résultats du mouvement interdépartemental (permutations) sont tombés.

Sans réelle surprise, les résultats sont très mauvais et peu de collègues voient leur demande satisfaite.

A l'échelle nationale, 2846 PE ont obtenu leur mutation sur 12251 demandes soit une moyenne de 23.23% satisfaites (le double il y a encore 10 ans...)

Pour les Bouches du Rhône, les résultats sont encore plus médiocres :

2026 : 21.08% (74 sortants sur 351 demandes)

Années précédentes :

- 2025 : 20.33% (86 sortants sur 423 demandes)
- 2024 : 18.18% (90 sortants sur 495 demandes)
- 2023 : 19.46% (93 sortants sur 478 demandes)

Notre département reste cependant un des plus attractif avec **107 entrants sur 434 candidats, soit 24.65%**

[\[Voir ICI l'ensemble des résultats sur le site du ministère\]](#)

Vous êtes donc nombreux à vous retrouver dans des situations personnelles et/ou familiales extrêmement difficiles. Nous invitons les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction à effectuer sans attendre un **recours** et de préparer en parallèle votre **dossier d'ineat/exeat**.

Le SNUDI FO 13 défendra l'ensemble des dossier avec une **priorité pour ses syndiqués**.



Vous avez obtenu votre mutation ?

FELICITATIONS ! Nous pouvons déjà vous mettre en contact avec le SNUDI FO du département obtenu en cliquant [ICI](#)

Vous obtiendrez ainsi tous les renseignements relatifs à votre installation et les démarches administratives pour obtenir un temps partiel, une priorité médicale et la participation au mouvement intra...

MERCI de nous faire savoir le résultat de votre mutation afin de mettre à jour notre base de données !

Indemnités pour Changement de Résidence (ICR) :

Selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990, vous pourrez prétendre à la prise en charge **par le département d'accueil** des frais de déménagement de résidence sous certaines conditions. L'Administration procèdera alors

au remboursement dans un délai de 12 mois, à compter de la date de changement de résidence.

Attention : Cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif. Si vous obtenez un poste à titre provisoire, il faudra attendre votre 2ème année d'exercice dans votre département d'accueil pour que votre demande soit acceptée.

[\[téléchargez le dossier spécial du SNUDI FO\]](#)



Vous n'avez pas obtenu votre mutation ?

Vous avez reçu, sur I-PROF, des explications sur la raison du refus (barème insuffisant, pas de mutation possible en sortie ou en entrée, etc.) sur votre premier vœu, ainsi qu'un lien vers le site du Ministère comportant des statistiques générales.

Vous pouvez alors simultanément :

1/ Déposer un recours gracieux

2/ Faire une demande d'ineat/exeat

1/ Déposer un recours gracieux

Vous avez 2 mois à compter du 11 mars (jour des résultats) pour faire ce recours. Le recours ne peut porter que sur 2 raisons :

- Refus de mutation
- Mutation sur un autre vœu que le 1er vœu demandé

Seuls les recours contre un refus de mutation sur des vœux exprimés par les collègues permettent un accompagnement par le syndicat.

La procédure se fait désormais sur la [plateforme Colibris \[ICI\]](#)

Il faut vous connecter en haut à droite [Connexion]

Il existe **2 types de recours** :

- **recours gracieux** auprès du DASEN 13
- **recours hiérarchique** auprès du Ministre de l'Education nationale

Attention, il n'est possible de faire qu'une seule saisine sur Colibris

Il est nécessaire de **mandater le syndicat** pour être accompagné : il faut donc choisir **FNEC FP FO/SNUDI FO**

Pour un recours gracieux, choisir les élus du personnels suivants (Franck NEFF, Laurence ROUVIERE, Sandra LOPEZ)

Pour un recours ministériel, indiquez : Véronique MAURY

[\[télécharger le modèle-type du SNUDI FO 13, à adapter\]](#)

Informez le SNUDI FO 13 de votre démarche et adressez nous le double de votre demande.

Recours DASEN ou recours ministériel ?

Le recours auprès du DASEN ne sert que pour les demandes d'exeat.

Le recours auprès du MEN est essentiel pour les départements qu'il est difficile d'obtenir, pour que le syndicat national puisse porter les situations. Autrement dit, faire les 2 est important mais attention, un recours ministériel sans recours au DASEN risque fort de ne pas aboutir, le MEN vérifiant en amont que le collègue a bien fait la démarche départementale.

Faire un recours est un droit : ne vous en privez pas pour défendre vos intérêts !

Contactez nous et nous étudierons votre situation pour vous conseiller au mieux !

2/ Faire une demande d'ineat/exeat

Il s'agit d'une 2ème opportunité pour obtenir votre changement de département pour la rentrée 2026.

Pour cela vous devez obtenir une **promesse d'exeat** (sortie du 13) et d'**ineat** (entrée dans le département souhaité) par les DASEN des départements d'origine et d'accueil.

Consultez la [Circulaire DASEN Formulaire Ineat/Exeat](#)

ATTENTION, les délais seront cette année très courts : jusqu'au vendredi 3 avril !

Le SNUDI FO 13 vous propose un [\[modèle de courriers d'ineat et d'exeat\]](#)

Il est à renvoyer :

- au service des mouvements inter : ce.dpe13-mouv-inter@ac-aix-marseille.fr
- au SNUDI FO 13 contact@snudifo13.org qui défendra votre dossier lors d'une prochaine audience

Le SNUDI FO 13 conseille tous les collègues qui le sollicitent mais accompagnera les dossiers de ses syndiqués en priorité !

Chaque année, grâce à l'action des délégués du personnel FO, des collègues obtiennent gain de cause après la défense de leurs recours.

Nous vous encourageons donc à rejoindre le syndicat FO en utilisant les liens de syndicalisation au bas de ce mail.

**Pour toute question, contactez vos élus
SNUDI FO 13 à la CAPD**



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

**C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer
au SNUDI FO 13 pour l'année 2026**



C'EST NOUVEAU!

CD en une seule fois :

Adhérer en ligne
par CB

Télécharger le
bulletin 2026

Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org